




# Fiche de Données de Sécurité

## 250 VOC PRO CLEAR TINT BASE

### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	250 VOC PRO CLEAR TINT BASE
<b>Code du produit</b>	TWP-77
<b>Autres moyens d'identification</b>	N.Dis.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
<b>Fabricant</b>	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA  Tél. 1-800-262-5710 Télé. 1-405-262-9310 <a href="http://www.gemini-coatings.com/">http://www.gemini-coatings.com/</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (français & anglais)  Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche de données de sécurité : EMI 800-510-8510

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Liquide inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
<b>SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012</b>	
  	Liquides inflammables (Catégorie 3) Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2) Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2) Sensibilisation cutanée (Catégories 1) Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 1) Cancérogénicité (Catégories 1) Toxicité pour la reproduction (Catégories 1) Danger par aspiration (Catégorie 1)
<b>DANGER</b>	
H226 : Liquide et vapeurs inflammables	
H350 : Peut provoquer le cancer	
H340 : Peut induire des anomalies génétiques	
H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus	
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  
H315 : Provoque une irritation cutanée  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.  
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les aérosols.  
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.  
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.  
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.  
P405 : Garder sous clef.  
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Huile de lin	8001-26-1	15 - 40 %
Solvant Stoddard	8052-41-3	10 - 30 %
Silice amorphe	7631-86-9	1 - 5 %
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	0.5 - 1.5 %
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	0.5 - 1.5 %
N-(Trichlorométhylthio)phtalimide	133-07-3	0.5 - 1.5 %
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	0.1 - 1 %
Butanone-2 oxime	96-29-7	0.1 - 1 %

**Note:** La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.

<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information supplémentaire.
<b>Symptômes</b>	Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmoiement et une vision brouillée. Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. Peut causer une irritation gastro-intestinale avec de la diarrhée, des nausées et des vomissements. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), extincteur de classe B. Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. P.S. : Les chiffons et autres matériaux imbibés de peinture ou de solvant peuvent spontanément s'enflammer s'ils sont empilés dans un tas. Entreposer les chiffons imbibés de peinture ou de solvant dans un contenant en métal rempli d'eau et avec un couvercle étanche.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
<b>Température de stockage</b>	5 à 30 °C (41 à 86 °F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Solvant stoddard : 20000 mg/m <sup>3</sup> . Silice amorphe : 3000 mg/m <sup>3</sup> . Butoxy-2 éthanol : 700 ppm.			
Solvant Stoddard	VECD		580 mg/m <sup>3</sup>	BC
	VEMP (8h)		290 mg/m <sup>3</sup>	BC
			100 ppm	ACGIH , ON, RSST
Silice amorphe	VEMP (8h) Poussière respirable		3 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC
			6 mg/m <sup>3</sup>	RSST
			Poussière totale	10 mg/m <sup>3</sup> ACGIH , BC, ON
1,2,4-Triméthylbenzène	VEMP (8h)		25 ppm	ACGIH , BC, ON
			25 ppm	123 mg/m <sup>3</sup> RSST
Butoxy-2 éthanol	VEMP (8h)		20 ppm	ACGIH , BC, ON, RSST
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	VEMP (8h) Brouillard		5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , RSST
			175 ppm	1200 mg/m <sup>3</sup> Autre
			300 ppm	OSHA
Butanone-2 oxime	VEMP (8h)		10 ppm	36 mg/m <sup>3</sup> US AIHA
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			

<b>Mesures de protection individuelle</b>	
<b>Yeux</b>	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux et/ou le visage, porter des lunettes anti-éclaboussures et/ou un écran facial.
<b>Mains</b>	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable
<b>Couleur</b>	Clair	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	Caractéristique	<b>Point d'éclair</b>	41 °C (105.8 °F)
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	226 °C (438.8 °F)
<b>pH</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Oui
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	150 à 2230 °C (302 à 4046 °F)	<b>Densité relative</b>	0.8970 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	N.Dis.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	> Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	N.Dis.
<b>% en poids de volatilité</b>	25.4433%	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
<b>COV (g/L)</b>	226.6187 g/L	<b>% Volume volatil (COV)</b>	28.7354%

COV (lbs/gal)	1.8912 lb/gal	% Poids volatil (COV)	25.3183%
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune réactivité anticipée.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Huile de lin	Ingestion	>2000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Solvant Stoddard	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>12 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>3000 mg/kg	Lapin	DL50
	Silice amorphe	Ingestion	>3300 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
	1,2,4-Triméthylbenzène	Ingestion	5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	18 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>3160 mg/kg	Lapin	DL50
	Butoxy-2 éthanol	Ingestion	560 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	2.38 mg/l/4h	Rat	CL50
				Cochon	
		Peau	>2000 mg/kg	d'inde	DL50
			400 mg/kg	Lapin	DL50
			>2000 mg/kg	Rat	DL50
	N-(Trichlorométhylthio)phtalimide	Ingestion	2636 mg/kg	Rat	DL50
			1546 mg/kg	Souris	DL50
		Inhalation	>1.89 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>22600 mg/kg	Lapin	DL50
	Butanone-2 oxime	Ingestion	930 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	20 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	<2000 mg/kg	Lapin	DL50
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	Ingestion	>10000 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	>8.5 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau	>3200 mg/kg	Lapin	DL50	


<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation.										
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmolement et une vision brouillée. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient (>1%) de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à sévèrement irritant.									
	<b>Voie cutanée</b>	Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Le contact prolongé peut provoquer une peau sèche, des gerçures, des irritations et des dermatites. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient (>1%) de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.									
	<b>Voie respiratoire</b>	La surexposition peut causer des maux de tête, de la somnolence et des nausées. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. De nombreuses études chez les peintres suggèrent que l'exposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central. L'exposition prolongée et répétée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux poumons et au système hématopoïétique (formation du sang).									
	<b>Voie orale</b>	Peut causer une irritation gastro-intestinale avec de la diarrhée, des nausées et des vomissements.									
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut causer une réaction allergique de la peau. Le N-(trichlorométhylthio)phtalimide est un fongicide qui peut causer la sensibilisation cutanée (EPA). La Butanone-2 oxime (CAS no 96-29-7) est un sensibilisant cutané puissant (cochon d'inde, OCDE 406).									
	<b>Classification CIRC / NTP</b>	<table border="0"> <thead> <tr> <th><b>Nom chimique</b></th> <th colspan="2"><b>CIRC NTP</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Silice amorphe</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>N-(Trichlorométhylthio)phtalimide</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small></p>	<b>Nom chimique</b>	<b>CIRC NTP</b>		Silice amorphe	-	-	N-(Trichlorométhylthio)phtalimide	-	-
	<b>Nom chimique</b>	<b>CIRC NTP</b>									
	Silice amorphe	-	-								
	N-(Trichlorométhylthio)phtalimide	-	-								
	<b>Cancérogénicité</b>	Contient des ingrédients potentiellement cancérogènes chez l'humain. Le N-(trichlorométhylthio)phtalimide (CAS no 133-07-3) est un cancérogène probable pour l'homme selon la classification Group B2 de l'EPA. Il y a des preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux. A défaut de données spécifiques, la classification du solvant Stoddard (CAS no 8052-41-3) et du Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitee) (C6-C13) (CAS no 64742-48-9) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. Le benzène (CAS no 71-43-2) est cancérogène pour les humains. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.									
<b>Mutagène</b>	Contient un ingrédient potentiellement mutagène. A défaut de données spécifiques, la classification du solvant Stoddard (CAS no 8052-41-3) et du Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitee) (C6-C13) (CAS no 64742-48-9) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. Le benzène (CAS no 71-43-2) est mutagène chez les mammifères et les humains.										
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Des malformations majeures ont été rapportées chez les bébés nés de femmes qui avaient travaillé avec des peintures à base de solvants (peintures à base d'huile) pendant la grossesse. Par conséquent, l'exposition à long terme aux peintures à base de solvants qui peut survenir dans la vie professionnelle peut affecter le développement du bébé (American Journal of Industrial Medicine, 1980).										
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Aucun organe cible n'a été répertorié.										
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Le cerveau, le système nerveux, le foie, les reins, les poumons, le système hématopoïétique (formation du sang).										

<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Autres informations</b>	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les aérosols et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.


## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 0.42-2.3 mg/L; 48 h (CAS no 8052-41-3) Pseudokirchneriella subcapitata - plante aquatique CSEO 0.16 mg/L; 96 h (CAS no 8052-41-3)
<b>Persistance</b>	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.
<b>Dégradabilité</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>ow</sub> de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>ow</sub> de >3 et/ou FBC >500).
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. De plus, certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée à faible dans le sol.
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

## 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Les résidus et les contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	--

## 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1993
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (solvant Stoddard rule 66)
<b>Dangers environnementaux</b>	Contient un polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada &amp; US DOT)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	



Classe 3

**Groupe d'emballage** III**IMO/IMDG - Transport Maritime International****Classification** UN 1993. LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (solvant Stoddard rule 66). Classe 3, GE III. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E**IATA - Association Aérienne internationale de Transport****Classification** UN 1993. LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (solvant Stoddard rule 66). Classe 3, GE III.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Huile de lin	8001-26-1		X		
Solvant Stoddard	8052-41-3	X	X		X
Silice amorphe	7631-86-9		X		
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	X	X		X
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X	X		X
N-(Trichlorométhylthio)phtalimide	133-07-3	X	X		
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9		X		X
Butanone-2 oxime	96-29-7	X	X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada



### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Huile de lin	8001-26-1	X								
Solvant Stoddard	8052-41-3	X								
Silice amorphe	7631-86-9	X								
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	X		X	X					
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X								
N-(Trichlorométhylthio)phtalimide	133-07-3	X								
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	X								
Butanone-2 oxime	96-29-7	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
N-(Trichlorométhylthio)phthalimide	133-07-3	X	
<b>Autres réglementations</b>			
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>HMIS</b></p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>NFPA</b></p>  </div> </div>		

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2022-04-25
<b>Version</b>	01
<b>Autres informations</b>	<p>P.S.: La classification des dangers SIMDUT 2015/SGH dans cette FDS est fournie par le fabricant en utilisant le SCÉNARIO du PIRE CAS.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com">https://haz-map.com</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr">https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr</a></li> <li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li> <li>- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <a href="https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov">https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov</a></li> </ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists            AIHA: American Industrial Hygiene Association            HMIS: Hazardous Materials Identification System            NFPA: National Fire Protection Association            OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)            NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health            NTP: National Toxicology Program            RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)            CIRC: Centre international de recherche sur le cancer            DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé            SGH: Système général harmonisé            SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail            VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)            VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p> <p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>